

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2024

---

### Élus présents :

Mathieu JOYON (adjoint de quartier référent) et HANOTIN Guillaume (élu de secteur).

### Membres présents :

AUPÉE Gwendal, BIZERAY Mickaëlle, BUI Mai-Thy, CHABROL Serge, CHAUMEL François, COLLIN Camille, GABINSKI Claude, KOMOROWSKI Jean, MAVEYRAUD Sébastien, MURCUILLAT Ghislaine, PARACHOU Serge, PRIETO Alexander et REVERCHON Justine.

### Absents excusés :

DUPRÉ Pierre, GALOPEAU Karine et HYRONDELLE Valérie.

### Absents :

AOUIZERATE Nicolas, CROMBET Marie, LAFARGUE Oriane, MALLÉ Michel, N'DIAYE-RIGAL Peggy et PEYRÉ Catherine.

---

La réunion du 17 janvier 2024 s'est tenue en deux temps : un temps de présentation informatif de la part du service participation citoyenne, accompagné par les élus, sur un ensemble d'éléments et un temps d'échange entre les membres sur les thématiques retenus afin de définir des axes de réflexion pour les prochaines réunions.

Dans l'actualité du conseil participatif, il est à mentionner le résultat du tirage au sort du représentant de cette instance au sein du **Groupe de Travail Participation Citoyenne** (GTPC). Pour rappel cette instance est un groupe de travail spécifiquement chargé du suivi du budget participatif, mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais. La composition du GTPC a été modifiée à la fin de l'année 2023 avec l'intégration d'un membre de chaque conseil participatif de quartier et une diminution du nombre d'élus. Le collège d'habitants est composé désormais de huit habitants soit autant de membres que le collège d'élus. Les nouveaux membres représentants des habitants ont été tirés au sort le 26 novembre dernier après un appel à candidature. C'est M. Serge CHABROL qui sera le représentant titulaire du CPQ et Mme Mickaëlle BIZERAY sera sa suppléante.

Un point a également été fait sur le **budget participatif 2023** : le vote s'est terminé le 18 décembre 2023 et le dépouillement « papier » s'est déroulé le 20 décembre. L'annonce officielle des résultats sera faite par M. le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier. Le CPQ sera informé de la réalisation des projets et associé dans la mesure du possible à cette phase.

De même, les travaux du **grand Peixotto Margaut** vont débiter au mois de mars prochain. Ce projet qui est la concrétisation d'une démarche participative se décompose en deux projets distincts : les travaux sur le bâti, c'est-à-dire la rénovation des façades des deux châteaux Peixotto et Margaut, et, les travaux paysagers qui correspondent au projet de réunion des deux parcs. La fin de l'ensemble des travaux est attendue pour le mois de décembre 2025. L'ensemble de ces informations sont également consultables dans le Talence Mag de janvier 2024.

Les travaux en vue de la réouverture de la **gare de la Médoquine**, qui va devenir une halte ferroviaire du RER Métropolitain, vont débiter au mois de mars. Ils vont durer un an et demi pour une ouverture de la gare en septembre 2025. Ils consistent à la création de quatre quais et d'une passerelle d'accès par le pont Peybouquey. Deux autres phases doivent suivre à l'issue des travaux : la réalisation par Bordeaux Métropole de la plateforme multimodale et la mise en œuvre de la ligne de bus express. Compte tenu du fait que ce chantier va impacter la vie du quartier, une réunion publique d'information est prévue avec les riverains immédiats du site. L'ensemble des phases du chantier et du contenu des travaux seront présentés dans le Talence Mag du mois de février.

La **maison des projets** ouvrira ses portes dans la deuxième quinzaine de février place Alcalá de Henares. Tous les Talençais pourront consulter l'ensemble des projets de la Ville sur place lors de permanences les mercredis, jeudis et vendredis de 11h à 13h30.

En suivant, les membres ont pu échanger librement avec les élus et le service sur leurs préoccupations, questionnements. Ils ont notamment soulevé la question des mesures de Bordeaux Métropole sur ce qui relève de la mise en place du **tri à la source des biodéchets**. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Le service participation citoyenne s'est engagé à se renseigner afin de pouvoir fournir des éléments de réponse au plus vite aux habitants.

Une des habitantes a également exprimé son inquiétude pour pouvoir sortir de chez elle une fois que le bus express sera mis en circulation. Pour toutes les questions relatives à la proximité, le service participation citoyenne invite les membres des CPQ et les habitants à se rapprocher de leur élu de secteur (pour connaître votre élu de secteur : [Les élus de secteur - Ville de Talence](#)).

Dans un troisième temps, il a été rappelé aux membres des conseils participatifs les quatre thématiques qui se sont dégagées du travail réalisé au cours de la réunion du 26 septembre 2023 :

**Thématique n°1** : végétalisation

**Thématique n°2** : aménagement / mobilier urbain

**Thématique n°3** : mobilité

**Thématique n°4** : cohésion sociale et animation

Les membres ont été invités à partager leurs idées de pistes de travail pour les prochaines réunions. A la suite des échanges, la thématique de la mobilité est fortement ressortie avec deux grands axes : le stationnement vélo (arceaux, Vélobox, ... ) et la sécurisation de la rue Dourout. Il a été convenu que la prochaine réunion permettrait d'aborder ces deux sujets avec les services compétents de la ville. Deux discussions ont été ouvertes sur la plateforme pour

permettre aux membres d'échanger entre eux et avec le service participation citoyenne afin d'avoir le maximum d'éléments pour la prochaine réunion.

Il a été également abordé la question de la dalle en béton située à l'anglée de l'allée du 7<sup>ème</sup> art et de la rue Pierre Noailles. Les habitants aimeraient que cet espace soit plus végétalisé ; cependant l'espace n'appartient pas à la mairie qui dispose uniquement d'un droit à construire. Le service participation citoyenne s'est engagé à se renseigner auprès des services compétents pour savoir si le conseil participatif de quartier pourrait avoir un champ d'action sur le site notamment avec la mise en place de bacs végétalisés.

Pour conclure la réunion, il a été convenu que la prochaine réunion porterait sur la question des mobilités avec la présence des services compétents. De même, il a été évoqué de mettre en place des règles d'animation de réunion afin qu'un temps de parole égalitaire soit respecté et permis pour chacun des membres. Cette question va être étudié par le service afin de proposer des éléments au début de la prochaine réunion.

La séance est levée à 20h40.

## ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À LA SUITE DE LA RÉUNION

---

### **Sécurisation rue Dourout :**

La rue Dourout fait partie du périmètre du conseil participatif 3. Le service participation citoyenne propose aux membres du CPQ 2 de garder la conversation sur la plateforme ouverte pour que ces derniers puissent faire remonter leurs observations tout de même. Ainsi, si la problématique de la sécurisation de la rue Dourout est abordé par le CPQ 3, ces éléments pourront être pris en compte.

### **Devenir de la dalle de l'avenue du 7<sup>ème</sup> art :**

La Ville se réserve le droit de travailler sur un projet sur la dalle pour l'avenir. Le CPQ sera concerté lorsque ce sera le cas. Cependant, sur la base de propositions du service environnement et paysage, un groupe de travail du CPQ pourra être mis en place pour améliorer les abords de la dalle.

### **Tri des biodéchets :**

Il est recommandé aux personnes habitant en maison individuelle de composter leurs déchets alimentaires dans leur jardin. Bordeaux Métropole met à leur disposition un composteur. Par ailleurs, il est possible pour les membres des associations de jardins partagés de composter leurs biodéchets dans les composteurs dont ils sont dotés. Enfin, trois sites de compostage partagé ont été créés par la Ville à titre expérimental en partenariat avec Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole étudie également la possibilité d'une collecte de ces biodéchets à partir d'un conteneur installé sur l'espace public (comme les bornes à verre) qui permet aux riverains concernés de jeter leurs déchets alimentaires. Ce dispositif est en cours d'évaluation sur la commune de Mérignac. La Ville n'est pas en mesure de fournir plus d'informations que celles disponibles sur le site de Bordeaux Métropole : [Transformer mes déchets alimentaires | Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/transformer-mes-dechets-alimentaires)